

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le vingt deux février le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON-sur-CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du seize février, sous la présidence de M. Yves CLAYETTE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. CLAYETTE - M. MATHIAS - Mme BLENET - M. QUIBLIER-SARBACH - M. MONTRADE - M. PERREAULT - M. FORAY - M. JACQUARD - Mme BERTRAND - Mme FONTAINE – Mme RAVOUX - Mme BAS - Mme BIAJOUX - M. MORRIER - M. GILLET -M. MORIN - Mme BAILLET - M. RENOUD-GRAPPIN - M. ANTRIEUX – Mme GROSCLAUDE.

Ont donné un Pouvoir :

Mme LEVERT représentée par Mme BLENET
Mme SICAUD représentée par M. MONTRADE
Mme MOREAU représentée par Mme FONTAINE
M. PENET représenté par Mme BAILLET
Mme LAURENCIN représentée par M. ANTRIEUX
M. BESSE représenté par M. RENOUD-GRAPPIN
M. CHAFFURIN représenté par Mme GROSCLAUDE

Absente :

Mme RIMAUD
M. DARBON

Mme Sylvie BIAJOUX a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 Janvier 2010.

N° 1 : Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH pour la présentation de la question.

Conformément à la loi d'orientation du 6 février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire doit intervenir dans les deux mois précédant le

vote du Budget Primitif, lequel sera voté lors du prochain conseil municipal, fixé au 22 mars 2010. Monsieur QUIBLIER-SARBACH invite donc le Conseil Municipal à engager ce débat ce soir, étant précisé que celui-ci a déjà fait l'objet d'une réunion préalable en commission des finances.

Nous étudierons en premier lieu les résultats de l'année 2009 qui s'analyseront en deux temps :

- le budget de fonctionnement (recettes – dépenses)
- les résultats de l'exercice 2009 section fonctionnement et investissement et les restes à réaliser à reporter en 2010.

I – RESULTATS ANNEE 2009

FONCTIONNEMENT :

A / Dépenses

Chapitres	011	Charges à caractère général	1 775 157,51
	012	Charges de personnel	2 287 330,32
	65	Charges de gestion courante	897 663,88
	66	Charges financières	480 134,21
	67	Charges exceptionnelles	3 254,17
	68	Dotations aux provisions	5 000,00
		Total dépenses <u>réelles</u>	5 448 540,09
		Opérations d'ordre	369 843,12
		<u>Total dépenses</u>	5 818 383,21

B / Recettes

Chapitres	013	Atténuation de charges	58 711,09
	70	Produits services et ventes diverses	434 218,70
	73	Impôts et taxes	4 225 979,22
	74	Dotations et participations	1 992 683,95
	75	Autres produits de gestion courante	161 916,38
	76	Produits financiers	15,00
	77	Produits exceptionnels	202 418,59
		<u>Total recettes</u>	7 075 942,93

Compte tenu de ces résultats, la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 1.257.559,72 € qui sera reporté au Budget Primitif 2010.

II – RESULTATS DE L’ANNEE 2009 : section de fonctionnement et section d’investissement :

	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	5 818 383,21	5 968 165,92
RECETTES	7 075 942,93	6 343 701,80
RESULTAT 2009	1 257 559,72	375 535,88
REPORT EXERCICE 2008	-	- 712 735,85
RESULTAT CUMULE	1 257 559,72	- 337 199,97
TOTAL CUMULE		920 359,75

Restes à réaliser à reporter en 2010 : Dépenses : 1 431 484,93

Recettes : 334 937,00

Besoin de financement : 1 096 547,93

Annuité de la dette :

	Intérêts	Capital	TOTAL
2009	480 134,21	714 548,54	1 194 682,75
2010	512 250,28	770 160,44	1 282 410,72

BUDGET PRIMITIF 2010 :

Avant de présenter les prévisions budgétaires pour le Budget Primitif 2010, il convient de préciser notre position en matière de taux d'imposition. Le budget s'équilibrera sans augmentation de la fiscalité. Les taux resteront identiques à ceux de 2009 (les taux n'ont pas été réévalués depuis 2006).

La suppression de la taxe professionnelle est effective au 1^{er} janvier 2010. Le nouveau schéma de fiscalité est applicable dès 2010 pour les entreprises, mais seulement à compter de 2011 pour les Collectivités. Une année de transition a donc été établie. Elle se traduit par la mise en place d'une compensation relais qui se substitue à la taxe professionnelle. Nous devons donc voter un taux relais, qui sera maintenu au taux de 2009.

Nous allons étudier les perspectives du Budget Primitif 2010 au niveau de la section de fonctionnement puis nous présenterons la section d'investissement avec les opérations en cours et les opérations nouvelles.

I – FONCTIONNEMENT :

Dépenses

Chapitres	011	Charges à caractère général	1 980 000,00
	012	Charges de personnel	2 350 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	900 000,00
	66	Charges financières	515 000,00
	67	Charges exceptionnelles	7 000,00
	68	Dotations aux provisions	5 000,00
		Total dépenses	<u>5 757 000,00</u>

Monsieur Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH rajoute que le contrat CITELUM coûte à la Commune 441.000 €/par an dont 337.000 € en investissement et 104.000 € en fonctionnement.

Recettes

Chapitres	013	Atténuation de charges	70 000,00
	70	Produits services et ventes diverses	440 000,00
	73	Impôts et taxes	4 274 700,00
	74	Dotations et participations	1 789 000,00
	75	Autres produits de gestion courante	282 000,00
	77	Produits exceptionnels	30 000,00
		Total recettes	<u>6 885 700,00</u>

Ces prévisions budgétaires permettent de dégager un montant de 1.128.700 €, à virer à la section d'investissement.

II – INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
001 déficit invest.2009	337 199,97	1068 Affect. résultat 2009	1 257 559,72
Restes à Réaliser	1 431 484,93	Restes à Réaliser	334 937,00
1641 capital emprunts	771 000,00	10222 FCTVA	750 000,00
165 cautions	2 000,00	10223 TLE	180 000,00
266 parts soc. SEMCODA	105 000,00	021 Virt de la sect.fonct	1 128 700,00
	2 646 684,90		3 651 196,72

Autofinancement = 1.004.511,82 €

Opérations d'investissement en cours :

Avant de définir de nouvelles opérations pour 2010, il convient de faire le point sur les opérations en cours et d'ajuster les crédits nécessaires :

Dépenses :

Concernant l'éclairage public Monsieur Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH fait observer que le montant inscrit en éclairage public (337.000 €) correspond au contrat CITELUM, sera versé chaque année dans le cadre du partenariat public privé. Il indique que les élus ont rencontré la Direction de CITELUM à propos du problème des intérêts facturés à la ville. Le contrat précise que le montant des intérêts correspondant aux travaux pré financés G 3 et G 4, s'élève à 553.000 € alors que le montant du dernier tableau d'amortissement fait apparaître la somme de 727.000 €, soit une augmentation de près de 200.000 €. Cette différence provient du mécanisme de calcul de révision des taux indexé sur l'Euribor 6 mois.

Monsieur QUIBLIER-SARBACH précise que ce contrat est une bonne affaire pour CITELUM et la banque. Il envisage de faire analyser les modalités du contrat, d'entamer des négociations avec CITELUM, voire une procédure judiciaire.

Opérations	233	Eclairage public	+ 337 000,00
	271	Ateliers techniques	+ 30 000,00
	281	Restauration Centre Culturel	- 20 000,00
	336	Informatique Mairie	+ 8 000,00
	428	Réaménagement rues Centre Ville Bergerat/Collet/Hugo/Guichenon	+ 100 000,00
	429	Accessibilité Centre Ville/Montpensier Espace Sauzet	+ 500 000,00
	442	Serres Ateliers Techniques	+ 8 000,00
	443	Locaux rangement stade Decomble	+ 158 000,00
	446	Rideaux Groupe Scolaire Commerson	+ 4 200,00
	452	Ralentisseurs Routes Romans et Marlieux	+ 25 000,00
			<hr/>
			1.150.200,00

NOUVELLES OPERATIONS DE L'ANNEE 2010:

Salle Spectacle – Cinéma - Médiathèque	120 000,00
Informatique Ecole élémentaire	25 000,00
Restaurant scolaire	21 000,00
Cabanon Robelinges	10 000,00
Espace Bel Air escalier – travaux	32 000,00
Aménagement Clos Janin	12 000,00
Programme voirie 2010	200 000,00
Véhicules + matériel voirie	182 500,00
Véhicule + matériel Espaces Verts	91 000,00
Véhicule + nacelle Gymnases	27 000,00
Travaux + matériel Gymnases	10 000,00
Travaux piscine	10 000,00
Défibrillateurs	8 000,00
Illuminations	8 000,00
Mobilier Centre Culturel + Mairie	8 000,00
Réseau caméras	15 000,00
Travaux Vieux Château	10 000,00
Aménagement Arborétum	100 000,00
Travaux Boulodrome	9 300,00
Travaux + matériel sécurité	8 400,00
Toiture cimetière	4 200,00
Etude + travaux berges Chalaronne	106 000,00
Maison médicale	25 000,00
Petite Unité de Vie	20 000,00
Nouvelle piscine	20 000,00
Instruments musique	12 000,00
Local archives	10 000,00
Restauration Tableaux	8 000,00
<hr/>	
	1 112 400,00

Recettes :

Subvention Région travaux voirie inondations	16 468,00
Locaux rangement stade – opération 443	14 000,00
Subvention restauration tableaux	2 800,00
Subvention instruments de musique	3 000,00
	<hr/>
	36 268,00

Le besoin de financement pour l'ensemble de ces opérations d'investissement s'élève à 2.226.332,00 €.

Compte tenu de notre autofinancement de 1.004.511,82 € nous devons inscrire un emprunt à hauteur de 1.220.000 € (arrondi).

M. QUIBLIER-SARBACH rajoute que dans cette liste il n'y a aucune réalisation à caractère pharaonique mais qu'il s'agit simplement de remise à niveau tant du matériel que des équipements, lesquels n'ont pas été changés ou améliorés depuis 15 ans environ.

C'est pour cette raison qu'il faudra avoir recours à l'emprunt à hauteur de plus de 1.200.000 €.

M. le Maire rajoute qu'effectivement la conjoncture est très défavorable à engager des dépenses importantes mais confirme qu'il faut bien toutefois soutenir l'économie et que la Commune a largement contribué à ce soutien en 2009 avec l'effet d'aubaine de la double année de TVA pour un montant de travaux supérieur à 5.000.000 €.

Pour 2010, la Commune réduira le niveau d'investissements sachant qu'on ne peut préjuger du niveau de recettes attendues et qu'il y a peu d'espoir pour des recettes supplémentaires.

En matière de réforme de la fiscalité locale M. le Maire pense que les textes votés en décembre dernier ont réduit les inquiétudes justifiées des élus sachant que la seule certitude confirmée par l'Etat est que les recettes de fiscalité de 2010 seront identiques à celles de 2009 et qu'il n'y aura pas de perte. De plus, la loi a mis fin aux interprétations inexacts voire tendancieuses qui circulaient ça et là.

M. le Maire pense même qu'il y aura un peu plus de rentrées en matière fiscale du fait de l'augmentation de l'assiette des bases (taxe d'habitation et taxe foncière).

Il confirme qu'à l'exception de la réalisation de l'espace Sauzet, tous les travaux envisagés sont des remises à niveau d'équipements et que cela entraînera néanmoins la contraction d'un emprunt de plus de 1. 200 000 €.

M. le Maire rappelle également qu'en 2009 plusieurs collectivités ont augmenté les impôts (Région, Département) mais que la Commune de Châtillon s'est engagée à ne pas avoir recours à une augmentation d'impôts et ce pendant tout le mandat.

La recherche d'économies sera la règle cette année et les années suivantes dans le but de pouvoir financer les gros investissements de la fin de mandat.

M. le Maire cède la parole à M. ANTRIEUX. Celui-ci constate à la lecture du débat d'orientation budgétaire qu'il est difficile de maîtriser les charges de fonctionnement, et de lister les articles budgétaires qui font problème à savoir :

- la maîtrise des dépenses liées à l'énergie (éclairage, électricité, gaz, chauffage etc...)
- l'augmentation des assurances due à l'élargissement du parc des bâtiments communaux ou de la flotte véhicules.
- la hausse des dépenses liées à l'entretien des bâtiments.

Il préconise de rester modeste en matière de maîtrise des charges de fonctionnement qui s'élèveront cette année à 300.000 € de plus, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'an dernier alors que

dans le même temps les recettes de fonctionnement vont être en diminution d'au moins 190.000 € soit près de 3 % du total.

M. ANTRIEUX rappelle que M. le Maire indique une augmentation du produit des 4 taxes de l'ordre de 50.000 € et une diminution du chapitre dotations et participations de 200.000 €. Or le centre des impôts prévoit une augmentation de 100.000 € sur la taxe d'habitation et le foncier bâti.

En revanche les services de l'Etat ne peuvent communiquer à l'heure actuelle sur le montant de la taxe professionnelle, dit-il.

Enfin il souligne que pour la 3^{ème} année la taxe professionnelle sera à la baisse (moins 50.000 €).

M. ANTRIEUX constate que l'Etat diminue chaque année sa participation au titre de la DGF ainsi que pour les droits de mutation. Dans ces conditions M. ANTRIEUX n'ose imaginer ce que sera la compensation de la taxe professionnelle par rapport à la réforme annoncée.

M. ANTRIEUX indique que la Commune est victime de l'effet de ciseaux (augmentation des dépenses de fonctionnement et diminution des recettes de fonctionnement) et que la solution pourrait être d'élargir les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti dès lors qu'il n'est pas prévu d'augmenter les taux. L'élargissement des bases de la fiscalité locale passe par des aides à la construction et un encouragement à construire des maisons d'habitation. C'était d'ailleurs l'ambition de la ZAC de Malatrait, affirme M. ANTRIEUX.

En matière d'investissements, il constate que les besoins sont très conséquents comme l'a souligné M. QUIBLIER-SARBACH : 1.152.000 € d'ajustement de crédits, 1.112.000 € d'opérations nouvelles et 1.431.000 € de restes à réaliser soit un volume total de 3.695.000 €. Il souligne que certains programmes (l'espace Sauzet, le local rangement du stade Decomble etc...) auraient mérité d'être en opérations nouvelles et non pas en ajustement de crédits "terme trop réducteur à son goût".

Il constate que la Commune aggrave la dette pour financer la totalité des investissements (1.200.000 € d'emprunts sur 3.695.000 € de dépenses), mais que la dette communale est récente et correcte (8 ans d'extinction de la dette). Par ailleurs M. ANTRIEUX souligne la faiblesse des subventions accordées par l'Etat. Il souhaite donc que le Conseil municipal soit vigilant sur ses budgets et préconise pour trouver des recettes supplémentaires de vendre les propriétés communales vacantes actuellement, à savoir la ferme Berthiller, la ferme Foray, l'ex. local DDE, les ex. services techniques de la rue Bergerat, la maison Creton. M. ANTRIEUX préconise également de ne pas s'endetter plus que du montant du remboursement de la dette actuelle à savoir 770.000 €.

En conclusion M. ANTRIEUX souligne le montant conséquent des investissements, qui est un gage pour le développement de l'économie locale ainsi que pour l'emploi.

M. le Maire cède la parole à M. RENOUD-GRAPPIN. Celui-ci souhaite évoquer deux points de détail après l'intervention de M. ANTRIEUX qui a balayé toutes les généralités du débat et souhaite que ces deux points de détail soient intégrés dans l'orientation budgétaire 2010. Tout d'abord, il rappelle l'origine de la subvention de réfection des façades, allouée aux particuliers depuis 1989, qui selon lui mériterait d'être réorientée vers une aide à l'isolation ou au solaire sans toutefois augmenter les dépenses liées à cette ligne. Il considère en effet que cette action de réfection de façades s'essouffle et n'est plus attractive pour les particuliers. En second lieu, il souhaite une amélioration de la sécurité sur l'axe collège E. Dubois-centre ville, axe très fréquenté par des piétons lycéens ou collégiens et il conviendrait notamment dans le cadre du programme de voirie de procéder à des travaux de sécurisation du carrefour de l'avenue Charles de Gaulle et de l'avenue François Mitterrand. Il précise que la sécurisation de cet axe est prioritaire aussi bien pour son groupe que pour le groupe majoritaire.

En réponse M. le Maire apporte les précisions suivantes sur les points évoqués :

- ZAC de Malatrait : M. le Maire indique qu'il n'est pas hostile à l'outil de la ZAC mais que le montage actuel (à la charge de la Commune) était mal ficelé et que le règlement de cette ZAC ne lui donnait pas satisfaction. Il rappelle également que le SCOT contraint la ZAC,

dans la mesure où la Commune ne peut pas prendre plus de 100 habitants par an, soit environ 40 logements de plus annuellement.

- Vente des Ateliers techniques : il indique que l'opération aurait pu se faire mais que la Mairie s'est trouvée confrontée au problème de l'article UB du PLU qui rendait impossible l'opération de construction de logements. Il rappelle que cet article 7 s'inscrivait dans la révision du PLU qui a été approuvé en 2007 et constate que la majorité d'alors n'avait pas vu ce problème.
- Vente des locaux de l'ex. DDE : M. le Maire indique il les aurait très bien vendus à un promoteur privé mais que là encore, l'opération est rendue impossible par le fait que ce bâtiment a été acheté par la Commune 500.000 € alors qu'une proposition de cession à 350.000 € a été faite. Il souhaite attendre une remontée des prix de l'immobilier.

M. le Maire précise que pour toutes ces opérations foncières, il est nécessaire de patienter et d'attendre une période plus favorable.

M. le Maire rappelle que pour toutes ces cessions d'actif la majorité précédente n'est pas non plus arrivée à vendre la ferme Berthiller et la ferme Foray.

M. le Maire indique qu'une étude va être lancée sur l'aménagement du secteur de Ripasson (ferme Berthiller). Cette étude donnera des indications pour aider à la décision des élus.

- Travaux de voirie : liaisons piétonnes M. le Maire indique que suite à l'hiver passé 2009-2010, la voirie a beaucoup souffert et qu'il conviendra de réaliser sans doute beaucoup de travaux sur les voies communales. La ligne voirie est créditée de 200 000 € pour l'instant sans que l'on sache si cela va suffire compte tenu de l'hiver. Pour ce qui concerne la liaison piétonne de l'axe collège Dubois-centre ville, M. le Maire indique qu'il a bien compris que c'était une priorité aux yeux de la liste de M. RENOUD-GRAPPIN et s'étonne que dans ces conditions son groupe ne l'ait pas fait réaliser plus tôt dans le temps, ce qui aurait évité de la programmer maintenant. Compte tenu des moyens possibles aujourd'hui, il est seulement prévu de faire un marquage au sol pour sécuriser le carrefour, sachant que la Commune n'a pas les moyens de faire une réfection complète du secteur. Il rappelle que les entrées de la route de Sandrans et de la route de Marlieux ont été complètement refaites mais que cela ne sera pas le cas de l'entrée de l'avenue Charles de Gaulle et avenue François Mitterrand.
- Opération façades : M. le Maire considère que l'opération façades apporte un plus à la ville de Châtillon sans que toutefois les propriétaires et les citoyens en soient conscients. Pour ce qui concerne le solaire, M. le Maire s'y oppose compte tenu du fait que les toitures de la ville et les façades sont les plus belles ou parmi les plus belles du département et que l'aménagement de toitures solaires etc... viendrait ternir cette esthétique. Il n'est pas persuadé que le solaire soit quelque chose de terriblement efficace dans le sens où cela paraît à caractère écologique mais que la réalité est toute autre. En revanche il est favorable à la mise en œuvre du chauffage solaire. Pour l'énergie photovoltaïque, M. le Maire pense que sur le moyen terme cela ne fonctionnera pas compte tenu du coût de rachat du kilowatt dans les années à venir. En revanche M. le Maire conclut en soulignant que la vue panoramique depuis l'esplanade du Château est magnifique sur les toitures de la ville de Châtillon.
- Augmentation du fonctionnement des bâtiments : M. le Maire reconnaît que l'augmentation des charges due à l'entretien des bâtiments est à hauteur de 6 %. Néanmoins il constate que la surface des bâtiments nouveaux utilisée cette année est nettement supérieure à 6 % (ouverture du centre des ateliers techniques, du cinéma, de la médiathèque, des nouveaux bureaux de la Mairie etc...) et il reconnaît que les coûts de fonctionnement de l'ensemble des bâtiments est énorme. Il cite l'exemple de CITELUM en éclairage public où l'on est passé de 1400 points à 1800 points lumineux ce qui a pour incidence que le coût de

l'éclairage n'a pas baissé en réalité. Il constate que globalement on dépense beaucoup plus en énergie.

M. le Maire cède la parole à M. RENOUD-GRAPPIN. Celui-ci pense que le Maire continue à faire une lecture partisane de la zone de Mallatrait dans la mesure où il n'évoque que les contraintes de la ZAC. M. RENOUD-GRAPPIN s'inscrit en faux par rapport à l'idée de répartition des "charges entre le privé qui aurait tous les avantages et la collectivité qui aurait tous les inconvénients" de l'aménagement de cette ZAC. Il pense qu'une ZAC produit une solidarité de facto entre la collectivité et le concessionnaire. M. RENOUD-GRAPPIN confirme qu'il croit beaucoup à l'attractivité de la ville de Châtillon, qu'il préférerait que les jeunes viennent s'installer à Châtillon plutôt que dans les villages alentour. Il constate que l'attractivité de Châtillon reste plus forte que la crise notamment auprès des jeunes en recherche de logements. Il demande donc à M. le Maire et à son équipe de trouver une autre formule que celle de la ZAC si celle-ci ne convient pas à l'équipe actuelle mais qu'en tout état de cause elle se mette en capacité de créer des logements autant que faire se peut. M. RENOUD-GRAPPIN confirme qu'il soutient l'outil ZAC comme étant une bonne formule notamment de solidarité entre tous les acteurs. Pour ce qui concerne la ferme Berthiller, M. RENOUD-GRAPPIN indique qu'à l'époque il n'était pas question de la vendre puisqu'elle abritait encore une bonne partie des services techniques, mais qu'une fois les services techniques faits, il était question de la céder, ne serait-ce que pour financer en partie le centre nouveau des services techniques.

Pour ce qui concerne les toitures de Châtillon, M. RENOUD-GRAPPIN se félicite que M. le Maire reconnaisse la qualité de l'esthétique des toitures puisqu'il en est, lui, M. RENOUD-GRAPPIN à l'origine, et que grâce au règlement du PLU la commune est arrivée à ses fins en la matière.

Dans le domaine du solaire, M. RENOUD-GRAPPIN pense qu'on ne peut s'opposer à l'histoire et qu'il convient de s'adapter notamment en matière d'évolution de matériaux et des progrès de la technique.

Enfin pour l'aide aux façades il confirme qu'il est nécessaire de redynamiser cette opération qui est un plus pour l'économie locale puisque ce sont de petites entreprises artisanales pour la plupart qui font les travaux.

M. le Maire cède la parole à M. MORRIER. Celui-ci précise que l'équipe majoritaire trouve que l'outil ZAC est un outil très intéressant mais qu'elle n'était pas d'accord sur les modalités du mode d'aménagement de cette ZAC. En effet le mode d'aménagement retenu était celui de la régie directe, que cette méthode n'a plus vraiment cours aujourd'hui, qu'il convient que la collectivité limite au maximum les risques financiers. L'idée d'aujourd'hui étant de recourir à un aménageur qui se verrait confier la totalité de la gestion de la ZAC (acquisition des terrains, viabilisation, gestion financière, conception etc...) M. MORRIER rappelle que sur ce type d'opération il n'y a plus de versement de subvention d'équilibre automatique et que la prise de risques par l'aménageur existe réellement. Ce recours à un aménageur évitera donc à la collectivité de sortir les 4 000 000 € prévus pour la viabilisation de l'opération.

M. le Maire confirme que par rapport à l'acquisition du foncier la Commune est toujours en cours de négociation avec le propriétaire principal de la ZAC et se prononce donc sur la poursuite de l'opération de la ZAC.

Il met fin au débat en précisant que le débat d'orientation budgétaire 2010 n'est pas suivi d'une prise de décision.

N° 2 : Avance de subvention au CCAS et à la MEJ pour 2010.

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH, lequel rappelle que les subventions versées aux associations seront votées lors du Conseil Municipal du 22 mars prochain. Pour ce qui concerne l'association MEJC, la trésorerie ne sera pas suffisamment importante pour permettre d'assurer le fonctionnement de la MEJ au cours du 1^{er} semestre 2010 dans l'attente du versement de la subvention.

Il vous est donc proposé de verser la somme de 70.000 € au titre de l'avance sur subvention à la MEJ sachant que celle-ci représente à peu près le tiers de la subvention totale.

Pour le CCAS afin de permettre le paiement des premières factures de l'exercice 2010 et notamment du repas du 3^{ème} âge, il convient de verser une partie de la subvention communale qui sera déduite du versement définitif de la subvention.

Monsieur le Maire propose donc le versement d'une avance sur subventions de 70.000 € à la MEJ et de 10.000 € au CCAS.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une avance sur subventions de 70.000 € à la MEJ et de 10.000 € au C.C.A.S.

N° 3 : Avenant N° 1 à la convention "Val Horizon" pour entretien de l'arboretum et des espaces verts : Approbation.

Monsieur le Maire présente cette question et rappelle que par délibération du 14 septembre 2009 le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'un partenariat avec l'Association Val Horizon en vue de la création d'un atelier chantier d'insertion sur le territoire de la Commune avec pour attribution essentielle l'entretien de l'arboretum.

Cette convention s'appliquant uniquement à l'exercice 2009, il convient de passer un avenant à la convention pour l'exercice 2010. Les modalités pour 2010 sont :

- Contribution forfaitaire due par la Commune d'un montant de 7.621 €,
- Volume de travaux confiés par la Commune de janvier à décembre 2010 évalué à 7000 heures,
- Taux horaire applicable par l'association Val Horizon de 8,50 € de l'heure.

Enfin à l'article 3, figure la liste non exhaustive des travaux qui seront confiés à l'association Val Horizon :

- Entretien général de l'arboretum et de ses accès
- Entretien des espaces verts dans les lotissements ainsi que sur différents points du territoire communal
- Travaux à la ferme Berthiller et tous travaux d'entretien ou d'aménagement des espaces communaux.

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir approuver l'avenant N° 1 à la convention à intervenir avec l'Association Val Horizon portant sur les modalités de l'atelier chantier insertion en cours sur le territoire de la Commune.

Monsieur le Maire rajoute que les 7000 heures prévues se décomposent comme suit, soit :

- 2500 heures pour l'entretien des espaces publics communaux
- 4500 heures pour la mise en place et l'entretien du cheminement piétonnier. Celui-ci d'une longueur de 1 km 800 devra donc être réalisé, ce à quoi Val Horizon s'attachera pour en faire si possible un cheminement ludique le long du Relevant.

Monsieur le Maire souligne également que dans le cadre du chantier d'insertion, l'association Val Horizon a déjà recruté plusieurs personnes de la ville de Châtillon en voie de réinsertion.

Monsieur le Maire cède la parole à Mme GROSCLAUDE. Celle-ci indique que son groupe a toujours été hostile à la création de l'arboretum en l'état, et le reste à l'heure actuelle.

En revanche elle est très favorable à l'insertion et au nom de son groupe confirme que le chantier d'insertion est une très bonne chose et que son groupe y adhère pleinement.

Monsieur le Maire rappelle en outre que l'O.N.F. missionné pour faire l'inventaire des espèces de l'arboretum a réalisé sa tâche, qu'il a déterminé environ 250 espèces sur le périmètre, que cela fait de Châtillon une des plus belles collections d'arbres de la région.

A titre de comparaison il indique que l'arboretum de Thoisy ne comporte que 35 espèces différentes et que le jardin de Pont de Veyle géré par les Compagnons du Devoir ne comporte que 50 espèces différentes d'arbres ou de végétaux.

Monsieur le Maire se dit très fier de l'acquisition faite, laquelle pourrait ouvrir cet été et que c'est une très bonne chose pour les Châtillonnais et précise que l'O.N.F. a donné un logiciel performant pour la gestion spécifique des espèces découvertes.

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH qui considère qu'il convient de faire confiance aux "sachants".

A l'adresse du groupe de M. Michel RENOUD-GRAPPIN, il demande que l'on arrête de dire que l'arboretum a coûté 530.000 € alors que le coût exact résiduel s'élève à 370.000 €. Il indique que les élus majoritaires n'ont pas de leçons à recevoir en matière de vente d'immobilier et que dit-il ceux-ci n'ont fait qu'acheter pendant qu'ils étaient aux affaires.

Monsieur le Maire cède la parole à M. RENOUD-GRAPPIN qui indique que contrairement à ce qui avait été dit sur les 9 espèces figurant autour du plan d'eau, une plantation par les propres services de la commune avait été faite qui comptait déjà plus de 20 types de chênes. M. RENOUD-GRAPPIN précise que ces plantations ont été réalisées en collaboration entre l'équipe des espaces verts de M. GADIOLLET, responsable de l'époque et la Société SOUPE.

Monsieur le Maire indique qu'il demandera à nouveau à l'O.N.F. de refaire un inventaire des végétaux autour du plan d'eau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité moins 6 abstentions, l'avenant n° 1 à passer avec Val Horizon pour l'entretien des espaces publics et de l'arboretum.

N° 4 : Local rangement stade Decomble : Choix des entreprises.

Monsieur le Maire cède la parole à M. Philippe PERREAULT qui indique que par suite de besoins de la part des associations sportives ou non, il a été décidé de construire un local de rangement avec boxes de cloisonnement d'une surface au sol de 250 m².

Le cabinet CARRE a été missionné pour faire la conception de ce projet.

Par suite d'un arrêt d'activités M. CARRE a cédé son affaire au cabinet d'architecture l'Atelier du Trait à Certines.

Le bâtiment sera donc réalisé avec un dallage au sol et une charpente métallique avec couverture bac acier.

Les travaux doivent durer 4 mois plus 1 mois de préparation.

Le dossier de marché a été composé de 6 lots à savoir :

- Lot N° 1 : Terrassement maçonnerie
- Lot N° 2 : Charpente métallique, couverture et zinguerie
- Lot N° 3 : Serrurerie en fer
- Lot N° 4 : Plâtrerie peinture
- Lot N° 5 : Plomberie
- Lot N° 6 : Installations électriques

pour un montant total hors taxes de 128.927,29 € soit TTC 154.197,04 € (d'après l'estimation des architectes).

L'appel d'offres a donc été lancé sous forme de marché avec procédure adaptée (MAPA).

La mission SPS a été confiée au cabinet C2O de Perrex pour un montant de 1.255,80 € TTC, le contrôle technique à la Sté VERITAS pour un montant de 1.931,60 € TTC.

Les plis ont été ouverts le 22 janvier par l'architecte et les adjoints aux travaux et à l'urbanisme.

Pour l'ensemble des lots, 20 offres ont été acceptées.

Le rapport d'analyse a été effectué par l'Atelier du Trait la semaine suivante et les résultats ont été présentés et entérinés le 29 janvier en commission travaux et urbanisme.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le choix des entreprises qui a été validé par la commission à savoir :

- Lot N° 1 : Terrassement maçonnerie - Ets BOURDON 01 de St Cyr-sur-Menthon pour 49.990 € HT
- Lot N° 2 : Charpente métallique, couverture et zinguerie - Ets PROMETAL 01 Bourg en Bresse pour 24.950 € HT
- Lot N° 3 : Serrurerie en fer - Ets SMA 01 de Treffort pour 7.235,62 € HT
- Lot N° 4 : Plâtrerie peinture – Ets GPR 01 de Bourg en Bresse pour 9.373,80 € HT
- Lot N° 5 : Plomberie – Ets CHARLES MOLIERE de Châtillon-sur-Chalaronne pour 1.139,20 € HT
- Lot N° 6 : Installation électrique – Ets COMTET de Vonnas pour 3.264,32 € HT

Total = 95.952,94 € HT, soit un écart de moins 23.000 € environ par rapport à l'estimation de l'Atelier du Trait (moins 25,58 %).

Monsieur le Maire cède la parole à M. Patrick MATHIAS lequel se félicite de la sortie de ce projet puisque cela faisait 25 ans environ que les associations attendaient cette réalisation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises pour la réalisation de ce local rangement.

N° 5 : Travaux d'amélioration de la filière boues à la station d'épuration : Approbation du dossier technique et demande de subventions à l'agence de l'Eau, au Conseil Régional et au Conseil Général.

Monsieur cède la parole M. Philippe PERREAULT, lequel indique qu'en vue de l'amélioration du fonctionnement du couple station d'épuration / réseau d'assainissement collectif, des travaux ont déjà été entrepris en 2008-2009 (chemisage des collecteurs situés le long des berges de la Chalaronne) et d'autres vont se poursuivre en 2010 notamment la mise en auto surveillance des déversoirs d'orages, lesquels doivent démarrer début avril.

Compte tenu des charges polluantes et hydrauliques à traiter et des capacités de traitement, la station d'épuration fonctionne aux limites de sa capacité.

Il convient donc de revoir la capacité de traitement de la filière boues et de mettre en place une unité de déshydratation par centrifugation et amélioration du poste de chaulage.

Le dossier technique complet a été élaboré par le cabinet CHARPENTIER.

Ce projet de travaux d'amélioration s'élève à 200.200 €. Il est susceptible d'être subventionné par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse ainsi que le Conseil Régional. Quant au Conseil Général son intervention pourrait se limiter à la seule part rurale, à savoir la part de la commune de l'Abergement-Clémencia. La part restant à la Commune est estimée à environ 140.000 € HT.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le dossier de subventions qui a été transmis en annexe à la délibération et de l'autoriser à solliciter les subventions auprès des trois organismes financiers potentiels, à savoir le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau Rhône-Alpes, Méditerranée, Corse.

Monsieur le Maire ouvre le débat et cède la parole à M. RENOUD-GRAPPIN, lequel se félicite de la sortie de ce projet, et dont il était l'ancien élu référent.

Il précise également que cette opération contribuera à l'amélioration de l'eau de la rivière Chalaronne et que c'est une bonne chose.

Il souhaite savoir quel sera le procédé de chaulage et s'il sera liquide ou sec, ceci pour attirer l'attention sur la volatilité des poussières en cas de chaulage par voie sèche. Il souhaite donc que la commune se préoccupe de cette question afin de préserver la personne chargée du fonctionnement, pour qu'elle ne soit pas incommodée par une pollution certaine, et que sa santé soit protégée.

Monsieur le Maire rajoute par ailleurs que ce nouveau procédé de chaulage permettra de stocker beaucoup plus de matière sèche et que l'épandage des boues pourra se faire en une seule fois en temps opportun. D'autre part, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'encourager la commune de l'Abergement-Clémenciat à éliminer au maximum ses eaux parasites lesquelles viennent perturber le fonctionnement de la station.

Monsieur le Maire cède la parole à M. Philippe PERREAULT qui confirme que le Cabinet CHARPENTIER, maître d'oeuvre de l'opération a bien prévu une adaptation du poste de chaulage existant à la centrifugation avec étanchéité des trémies.

Monsieur RENOUD-GRAPPIN confirme ce point toutefois il réaffirme qu'il convient de prêter une attention particulière aux problèmes de la volatilité des poussières, d'en avertir le maître d'œuvre.

Monsieur le Maire remercie M. RENOUD-GRAPPIN avec courtoisie, de sa proposition et met aux voix le projet qui est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

N° 6 : Fixation des tarifs de publicité dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick MATHIAS, qui indique pour mémoire, que depuis l'année 2009 la publicité des différents bulletins municipaux est traitée en régie directe par les services de la Commune.

Il propose donc de fixer de nouveaux tarifs pour l'exercice 2010 comme suit :

Année 2010						
Catégorie d'insertion	Tarif unitaire pour une ou deux parution(s)	soit pour 2 parutions	Tarif unitaire pour 3 parutions (-10 %)	soit un total pour 3 parutions	Tarif unitaire pour 4 parutions (-20 %)	soit un total pour 4 parutions
1/16 de page quadrichromie (94 mm x 33 mm)	110 €	220 €	99 €	297 €	88 €	352 €
1/8 de page quadrichromie (94 mm x 68 mm)	210 €	420 €	189 €	567 €	168 €	672 €
1/4 de page quadrichromie (94 mm x 137 mm)	400 €	800 €	360 €	1 080 €	320 €	1 280 €
1/2 de page quadrichromie (190 mm x 137 mm)	750 €	1 500 €	675 €	2 025 €	600 €	2 400 €

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces différents tarifs, ce qui est fait à l'unanimité des votants du Conseil.

Dans le cadre du débat, Monsieur MATHIAS a fait remarquer que le bulletin passait à 4 parutions par an, que les nouveaux formats de publicité possibles permettaient aux petits commerçants et artisans locaux de faire passer des publicités à moindre coût.

Monsieur le Maire rajoute qu'il s'agit là d'un encouragement à la publicité mais que point trop n'en faut et que le bulletin municipal reste un réel journal d'information.

Les tarifs 2010 sont approuvés à l'unanimité.

N° 7 : Collège Eugène DUBOIS : Participation aux frais de médecine scolaire : Approbation.

Monsieur le Maire indique que le collège Eugène DUBOIS accueille la résidence administrative du médecin scolaire et de l'infirmière scolaire, intervenant dans les écoles primaires du canton. Cette résidence génère des frais qui incombent aux communes de leur secteur, puisque cette compétence relève de la loi 2007-293 et de l'article L541 du code de l'éducation.

Monsieur le Principal propose une participation de 1 € par élève scolarisé en primaire à partir des grandes sections de maternelle soit 1.652 € sur l'ensemble des communes concernées.

Le montant pour Châtillon-sur-Chalaronne s'élève à 488 € (416 élémentaires + 72 grandes sections maternelles).

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 488 € pour 2009/2010 et d'approuver la convention à intervenir avec le collège Eugène DUBOIS.

Dans le cadre du débat, Monsieur le Maire cède la parole à M. Gérard ANTRIEUX, lequel fait observer qu'effectivement le collège abrite la médecine scolaire, pas seulement du canton de CHATILLON mais également du canton de Thoissey et de Villars d'où le nombre important d'élèves cités dans le rapport, que de son temps il ne lui serait pas venu à l'idée de quémander une obole à la commune de Châtillon. Celui-ci préconise de demander en échange la donation de tables de ping-pongs en béton qui ne sont plus utilisées. Monsieur le Maire trouve la procédure de recouvrement des frais médicaux intéressante dans la mesure où elle met à contribution toutes les communes du canton alors que celles-ci n'ont jamais beaucoup participé au financement du collège.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la passation de la convention à intervenir avec le Collège Eugène Dubois pour la participation de 488 € aux frais de médecine scolaire.

N° 8 : Personnel : a) Reconduction du contrat de l'agent chargé du développement du commerce, de l'artisanat et de la communication – b) Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe au service voirie.

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH,

a) Reconduction du contrat de l'agent chargé du développement du commerce, de l'artisanat et de la communication.

A la suite du départ de Mme REROLLE en avril 2009 le profil du poste avait été redéfini en accentuant la partie communication.

Le profil prévoyait donc :

- Un rôle de coordination des manifestations organisées par la ville, les commerçants, les associations Châtillonnaises et les organismes extérieurs,
- L'animation du service communication,
- La rédaction de communiqués de presse et de diffusion d'informations,
- Un rôle de médiateur afin de favoriser les partenariats pour la valorisation de l'image de la ville de Châtillon.

Mme Fabienne FLORIT a été recrutée pour un contrat de 6 mois à raison de 20 h par semaine à partir du 1^{er} septembre 2009 et donne entière satisfaction.

Il vous est proposé de prolonger son contrat pour une période de 1 an sur la base d'une durée de travail portée à 30 h/hebdomadaire.

b) Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe au service voirie.

En 2009, la Commune a acquis du matériel d'élagage et d'entretien de fossés. Ces engins sont utilisés par différents agents en turn-over et sont sous utilisés du fait que les agents ont d'autres tâches prioritaires.

Il vous est donc proposé de recruter un adjoint technique de 2^{ème} classe chargé d'entretenir les fossés et l'élagage des haies bordant les chemins ruraux prioritairement à d'autres tâches.

Cet agent sera recruté sous le statut de stagiaire puis le cas échéant de titulaire sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire de son grade ce qui donne environ le SMIC, sachant que le poste est à pourvoir au 1^{er} Avril 2010.

Monsieur le Maire demande donc d'approuver ces 2 propositions.

Monsieur le Maire ouvre le débat en cédant la parole à M. Gérard ANTRIEUX. Celui-ci rappelle qu'à l'origine l'agent chargé du développement du commerce avait été recruté dans le cadre d'une subvention FISAC relative à l'opération de requalification urbaine. A son départ le poste a été requalifié et Mme FLORIT a été recruté sur la base de 20 heures hebdomadaire.

M. ANTRIEUX s'interroge donc sur le contenu du profil du poste puisqu'il est proposé de passer de 20 à 30 heures de durée de travail hebdomadaire.

D'autre part il s'interroge également sur le statut donné à cet emploi (contractuel).

Pour ce qui concerne la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe au service voirie, M. ANTRIEUX considère que la commune a mis "la charrue avant les bœufs" dans la mesure où elle a d'abord acheté l'engin sans avoir recruté son chauffeur. Il rappelle que son groupe avait précédemment choisi d'externaliser cette tâche en prenant une entreprise privée spécialisée pour un coût à priori inférieur.

En réponse, Monsieur le Maire pour expliquer le passage de 20 à 30 h de travail hebdomadaire, indique qu'il est demandé à Mme FLORIT de vendre "la ville dans sa globalité". Il souhaite donc qu'elle donne une image valorisante de la ville à travers différentes publications, il lui sera également demandé de mettre en place une charte graphique, une approche et une phraséologie identique qui permettent d'identifier Châtillon. Par ailleurs Mme FLORIT a en charge la gestion globale des spectacles (conception des affiches, publicité, billetteries, etc...). Monsieur le Maire confirme donc que c'est un emploi qui va se pérenniser dans le temps, il souligne que Mme FLORIT est une professionnelle du journalisme et qu'elle maîtrise très bien l'outil informatique. En conclusion elle est donc la personne idoine sur ce poste.

Pour ce qui concerne l'emploi d'adjoint technique, Monsieur le Maire constate que l'engin est utilisé, que certains considèrent qu'il y a une sous utilisation dans la mesure où il y a énormément de retard dans les travaux d'élagage ou de remise en état des fossés. Cette sous-utilisation entraîne donc le recrutement d'un emploi supplémentaire.

Monsieur le Maire trouve tout à fait curieux que son groupe propose de créer des emplois en interne alors que le groupe de M. Gérard ANTRIEUX préconise d'avoir recours à des entreprises privées. A chacun donc sa vérité ! Monsieur le Maire pense que compte tenu du retard, le recours à une création d'emploi coûtera en définitive moins cher que le recours au privé.

Monsieur le Maire cède la parole à M. MATHIAS, lequel fait observer que Mme FLORIT a une corde de plus à son arc, dans la mesure où elle est également spécialisée en animations (animation de la foire, conteuse pour les spectacles scolaires, etc...) et qu'elle est aussi considérée comme la référente des associations.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve donc à l'unanimité le renouvellement du contrat de l'agent chargé du développement du commerce, de l'artisanat et de la communication ainsi que la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^e classe au service voirie.

N° 9 : INFORMATIONS DU MAIRE

- Pôle emploi : le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 202 dont 104 femmes et 98 hommes, sachant que 156 personnes sont indemnisées.

- Visite de sécurité du SDIS : Monsieur le Maire indique qu'un avis favorable a été donné par le SDIS dans le cadre du contrôle périodique de sécurité à l'Espace Bel Air et au Gymnase de l'Europe.

- Urbanisme : la délibération du Conseil Municipal approuvant la convention de mise à disposition de places de stationnement a fait l'objet d'une requête au Tribunal Administratif de LYON par l'Association Avenir et Urbanisme dans le territoire de Chalaronne Centre. Le jugement a été rendu et de ce fait le permis de construire déposé par LIDL est suspendu, a indiqué Monsieur le Maire.

- Installation de la télé relève par la S.D.E.I. : Monsieur le Maire a indiqué que le projet de télé relève a été lancé par la S.D.E.I., qui viendra faire une présentation lors d'un prochain conseil. Monsieur le Maire indique qu'il faudra composer ou constituer la commission consultative de délégation de service public qui devra se prononcer sur un avenant à passer avec la SDEI.

A ce sujet la législation en vigueur impose que des listes soient déposées par les différents groupes et que l'élection se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette constitution de commission est due uniquement au fait qu'il faille approuver un avenant au marché passé avec la S.D.E.I. en 2007, pour la mise en œuvre de la télé relève qui modifiera le montant de la délégation de service public. Il explique en quoi consiste la télé relève, à savoir en l'installation d'une puce informatique qui permet de donner des indications sur le volume d'eau, les dysfonctionnements...etc.

L'avantage principal réside dans le fait que l'on pourra découvrir les fuites (par SMS, téléphone, ordinateur) à l'instant T. Le coût annuel de ce nouveau service par compteur s'élève à 29,35 €, dont une partie pourrait être prise en charge par la collectivité.

Par ailleurs, cela pourrait entraîner une diminution de la consommation d'eau, ce qui peut être intéressant à court et moyen terme puisque d'après le cabinet HIS et O, Châtillon est sous doté en matière de château d'eau. Ce cabinet préconise un nouveau château d'eau de 1400 m3.

Monsieur le Maire indique que le quartier nord de CHATILLON bénéficie de peu de pression du fait que l'on surpasse d'autres secteurs. Il conclut en disant que ce système est très intéressant et limitera les grosses fuites du type de celles qu'a connu la Commune en 2008/2009.

Monsieur RENOUD-GRAPPIN indique qu'il est favorable à la mise en place de la télé relève, et qu'en revanche, il considère qu'il n'y a pas urgence à réaliser un nouveau château d'eau, contrairement à ce qui a pu être dit. En ce qui concerne la sous pression du quartier nord, il affirme que celle-ci n'est pas due à la suppression du plateau sud.

- Cotisation au SCOT : Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le montant de la cotisation au SCOT pour 2010 à savoir 14.050 €, montant en très nette augmentation, puisqu'en 2007 et 2008 la cotisation s'élevait à 7.400 €, elle est passée à 9.732 € en 2009, pour finir à 14.050 € en 2010 soit 44 % environ d'augmentation entre 2009 et 2010. Monsieur le Maire fait part de son désaccord sur le

montant de cette cotisation. Les raisons avancées par le Syndicat du SCOT portent sur l'accompagnement des communes dans l'application des documents d'urbanisme ainsi que les frais de la modification du SCOT (commissaire enquêteur – frais de reproduction, etc.....). Monsieur le Maire demande à M. RENOUD-GRAPPIN s'il peut apporter des précisions de nature à mieux comprendre la situation et rappelle auparavant qu'il a eu cette information très tardivement de la part de M. le Président du SCOT et qu'il lui a fait savoir qu'il était opposé à cette cotisation. En outre Monsieur le Maire indique que cette cotisation est calculée en fonction de la population pour 50 % et en fonction du potentiel fiscal pour les 50 % restants et que dans les 2 cas Châtillon est en tête pour ces critères. En réponse Monsieur RENOUD-GRAPPIN indique qu'il a été informé de la décision après le Maire, dans le cadre d'une réunion où le Président du SCOT a fait part des difficultés à boucler le budget, et qu'il avait fait une lettre à tous les Maires pour les en informer, dans le cadre de la préparation du budget primitif. M. RENOUD-GRAPPIN se dit embarrassé pour répondre et indique à M. le Maire que M. GARNIER souhaiterait le rencontrer. Il donne quelques précisions sur l'augmentation de la cotisation en rappelant que cette hausse aurait déjà du être appliquée l'an dernier mais que l'excédent reporté a permis de l'éviter. Pour 2010 il n'y a plus d'excédent à utiliser et de surcroît la modification du SCOT a entraîné des frais supplémentaires. M. RENOUD-GRAPPIN rappelle que sur 67.000 € de budget de fonctionnement environ, les frais de personnel s'élève à 37.000 € et que "le train de vie" du Syndicat du SCOT est peu élevé (notamment hébergement gratuit dans les bureaux de la Communauté de Communes). Il apparaît donc difficile de compresser le budget de fonctionnement du SCOT en deçà de ce qu'il est actuellement (67.000 €). M. RENOUD-GRAPPIN souhaiterait obtenir un rendez-vous avec Monsieur le Maire de CHATILLON pour discuter de la position de CHATILLON.

Il indique qu'il sera dans une position embarrassante dans la mesure où en tant que Ville de CHATILLON, il est le représentant du Maire et du Conseil Municipal et que en qualité de 1^{er} Vice Président il lui est difficile de se désolidariser de son Président. Il s'interroge donc sur la position à tenir. En réponse Monsieur le Maire reconnaît que le budget du SCOT est relativement peu élevé mais qu'il eu fallu anticiper pour éviter cette hausse de cotisation. Il indique avoir fait part de sa position très "vertement" à Monsieur le Président du SCOT et pense que les critères sur lesquels sont calculés les cotisations doivent évoluer car il est anormal que CHATILLON paye 25 % du budget du SCOT. A titre d'exemple il compare la cotisation de CHATILLON à celle de la Communauté de Saint André de Corcy qui regroupe 13 communes et qui est 2 fois moins élevée que celle de CHATILLON. Monsieur le Maire se dit d'accord pour en discuter avec M. RENOUD-GRAPPIN. Celui-ci pour répondre à M. CLAYETTE indique que le budget 2010 "n'est pas au bout du tunnel" puisque les dépenses de fonctionnement seront au minimum équivalentes pour les années futures à celles de cette année, voire même au-delà. Le problème réside dans le fait que les différents SCOT du département de l'Ain sont de taille très variable et que le SCOT de la Dombes a une population trop faible, ce qui entraîne de ce fait une cotisation importante pour les communes. Il considère que le périmètre de certains SCOT est incohérent et n'aurait pas du être accepté par l'autorité de tutelle. (c'est le cas de Replonges mélangé avec la ville d'Oyonnax et le Pays de Gex).

Pour ce qui concerne le potentiel fiscal, M. RENOUD-GRAPPIN rappelle que la réforme de la taxe professionnelle va entraîner des évolutions et qu'il faudra se poser la question du potentiel de CHATILLON au regard de celui de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire indique que le montant de la cotisation par habitant s'élève à 2,90 € si l'on prend le cas de CHATILLON et à 1,80 € pour les autres communes du SCOT de la DOMBES. Cet écart s'explique notamment par le critère du potentiel fiscal, alors que le coût de CHATILLON (5000 habitants et un P.L.U à surveiller) alors que pour les petites communes il y a plusieurs P.L.U. à accompagner, ce qui engendre des frais nettement supérieurs. M. RENOUD-GRAPPIN constate que Monsieur le Maire remet en cause les critères de calcul de la cotisation du SCOT, ce qu'il reconnaît volontiers.

N° 10 - INFORMATIONS DES ADJOINTS

A – Gisèle BLENET :

- Le repas du CCAS se déroulera le dimanche 28 Février

B – Patrick MATHIAS :

- Elections Régionales – rappel des dates. Elles se dérouleront les 14 et 21 mars.
- 12 mars 2010 : M. MATHIAS indique qu'un spectacle se déroulera entre l'Ecole Municipale de Musique et l'Union Musicale, etc... , intitulé Docteur LESTER – prix des places 5 €. Il se déroulera à l'Espace Bel Air.

C – Philippe PERREAULT :

- Travaux rue Victor Hugo : ont débuté depuis une semaine et vont se poursuivre jusqu'à début Avril. M. PERREAULT indique qu'une réunion d'information a été organisée à l'adresse de l'ensemble des commerçants de la rue et qu'ils sont pour l'instant satisfaits du déroulement des travaux.

M. LE MAIRE :

En matière culturelle, et en remplacement de Mme SICAUD, Maire-Adjointe à la Culture, Monsieur le Maire indique quelques dates, à savoir :

- Vendredi 5 Mars : conférence sur la comédienne Sarah BERNHARDT plus pièces de théâtre au Centre Culturel, organisation de la Médiathèque et du Club de l'Aïkido.
- Exposition Médiathèque du 16 au 31 Mars 2010 – "Les dix mots de la langue Française"
- Soirée poésie : BORGES TANGO le 19 Mars 2010
- 19 Mars : Cérémonie commémorative de la Guerre d'Algérie
- 26 Mars : Soirée du Comité de fleurissement avec remise des prix aux lauréats
- Monsieur le Maire indique qu'il se rendra à PARIS le 3 Mars en délégation avec David ROMAND, responsable des espaces verts, Guy MONTRADE et Fabienne BAS pour y recevoir le Prix de Fleurissement National 4 Fleurs
- Mutation Brigitte BETTU : Monsieur le Maire indique que Mle BETTU a obtenu une mutation pour le Conseil Général de la Loire et précise qu'elle laissera de très bons souvenirs sur son passage.

Monsieur le Maire clos donc la séance et remercie le public pour sa participation, le Conseil Municipal pour son implication et son travail, la presse, les services municipaux à savoir M. Georges MOREL – D.G.S – Mle Brigitte BETTU – chargée de mission et Mme Chrystel BUIRET, Gardien de Police Municipale.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 22 Mars 2010.

Pour extrait certifié conforme,

LE MAIRE,

